

D. Qui vous indique ce principal de l'école supérieure...

Le PRÉSIDENT: Et s'il y a pas d'école supérieure.

Le TÉMOIN: Nous nous adressons alors au principal de l'école publique.

*M. Fournier:*

D. Monsieur Stitt, qui vous fournit ces références, ou les noms des personnes devant être examinateurs?—R. La liste des examinateurs que nous avons employée est celle, quelque peu modifiée, je crois,—cette liste sert depuis les trois ou quatre derniers régimes, n'est-ce pas, monsieur le président,—elle n'a guère varié,—nos examinateurs locaux...

M. BLAND: La liste n'a pas changé.

*M. Fournier:*

D. Combien avez-vous d'examineurs locaux pour ces emplois dans le Canada entier?—R. Je ne pourrais vous en dire le nombre. Nous demandons les services des directeurs d'écoles normales là où ces dernières existent, des principaux des collegiates là où il existe de tels instituts, et enfin des registraires d'universités...

M. TOMLINSON: Il s'agit présentement des emplois d'ordre inférieur, je vous prierais de ne pas l'oublier.

Le TÉMOIN: Messieurs, si vous jetez votre dévolu sur les emplois d'ordre inférieur, quant à moi prenez-les et bonne chance.

M. FOURNIER: Avons-nous raison en cela, monsieur Stitt?

Le PRÉSIDENT: Vous ne pouvez dire que M. Fournier a tort.

Le TÉMOIN: Non, je ne puis dire qu'il a tort.

Le PRÉSIDENT: Et vous refusez de dire qu'il a raison.

Le TÉMOIN: Je crois...

Le PRÉSIDENT: Mais il a raison, n'est-ce pas? Ne croyez-vous pas vraiment que ce qu'il dit est exact, et que la louange ou le blâme pour ce qui s'effectue en l'occurrence...

Le TÉMOIN: Je...

Le PRÉSIDENT: Un moment; et la population du lieu connaît le député et peut réclamer auprès de lui. Elle vous écrit et peut ne vous avoir jamais vu, bien que vous soyez un membre influent de la commission; elle ne vous connaît pas personnellement, mais elle connaît M. Fournier et elle peut le blâmer de ce qui est arrivé.

M. TOMLINSON: Continuez, monsieur Stitt.

Le TÉMOIN: Je désirerais achever mon exposé avant d'être interrogé. Je vous prierais de bien vouloir me laisser terminer car j'arrive à la fin.

M. TOMLINSON: Bien.

Le TÉMOIN: Peut-être avons-nous été trop loin dans le service civil de tout le Canada en voulant imposer le système du mérite, un système d'examens pour une foule de petits emplois.

M. TOMLINSON: Pour des emplois inférieurs.

Le TÉMOIN: Alors qu'il est presque impossible d'appliquer ce système comme la population le désire.

M. BOULANGER: C'est très souvent le cas.

Le TÉMOIN: J'ai souvent plaidé pendant ma courte carrière d'avocat; j'eus de nombreux clients. J'ai désiré faire adopter certains projets par le Parlement et j'y ai réussi. Et j'ai constaté qu'il était parfois aussi sage de faire un pas en arrière que d'aller trop vite. Tous les embarras de la Commission du service civil peuvent venir de ce que nous avons plus embrassé que nous ne pouvions étreindre convenablement. Mais maintenant je dirai que si vous voulez enlever à la